



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 30 juin 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRO (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe LIME (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au 1.2.2) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2) Chaudefontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET (à partir du 1.1.2) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au 1.2.2)

**Étaient absents :** Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE Besançon : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Philippe CHANEY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Franois : Françoise GILLET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Saône : Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE

**Secrétaire de séance :** Gérard GALLIOT

#### Procurations de vote :

Mandants : P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), Y.M. DAHOU, J.J. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRER (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONLLOR, J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), J.M. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY, B. MOYSE, J.M. MAY, P. RACINE

Mandataires : A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, J.C. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.10), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNET, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2), J.L. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1), M. COTTINY, G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), J.M. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, J.P. TAILLARD

Délibération n°2011/001420

Rapport n°9.1 - Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

## Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président**

**Commission : Gestion des déchets ménagers et assimilés**

### Inscription budgétaire

Se référer au Compte administratif 2010 du Budget annexe Déchets (Délibération du 30/06/11)

#### Résumé :

Les tonnages des ordures ménagères résiduelles collectées en 2010 sont à la baisse de 5,5 % ; à l'inverse les tonnages issus des collectes sélectives augmentent sensiblement de 5,5 %.

Deux temps forts marquent l'année 2010 :

- 1<sup>er</sup> semestre : la conteneurisation de la périphérie en préparation de la mise en place de la Redevance Incitative (RI),
- à partir de juillet : le nouveau dispositif de collecte.

**Le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est joint en annexe.**

### I. La collecte

Avec l'organisation de la collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets résiduels et recyclables et la gestion de tous les équipements de proximité de pré-collecte, le Grand Besançon s'investit fortement pour offrir aux usagers un service de qualité qui contribue à la valorisation des déchets et à la protection de l'environnement.

En 2010, la production de déchets et leur prise en charge dans le Grand Besançon se décompose de la façon suivante :

Flux	2010 en tonne en % / 2009	2009 en tonne % /2008	2008 en tonne % /2007	2007 en tonne % /2006	2006 en tonne % précédente
Ordures ménagères résiduelles	36 593 (- 5,5 %)	38 726 (- 3 %)	39 842 (- 2,3 %)	40 791 (- 1,3 %)	41 336
Collecte sélective	10 999 (+ 5,5 %)	10 421 (- 3 %)	10 722 (- 0,6 %)	10 791 (+ 1,5 %)	10 633
Verre	5 535 (- 2,2 %)	5 660 (- 1,2 %)	5 727 (+ 4,3 %)	5 493 (- 1,8 %)	5 595
Collecte cartons commerçants	457 (+ 6,7 %)	428 (- 2 %)	437 (+ 6,1 %)	412 (+ 4,6 %)	394
<b>Sous total collecte</b>	<b>53 584</b> (- 3 %)	<b>55 235</b> (- 2,6 %)	<b>56 728</b> (- 1,3 %)	<b>57 487</b> (- 0,9 %)	<b>57 958</b>
Apports en déchèterie	31 359 (+ 5,6 %)	29 684 (+ 4,7 %)	28 346 (+ 2,1 %)	27 753 (+ 12,9 %)	24 588
<b>Total</b>	<b>84 943</b> (+ 0,1 %)	<b>84 919</b> (- 0,2 %)	<b>85 074</b> (- 0,2 %)	<b>85 240</b> (+ 3,3 %)	<b>82 546</b>

Si les tonnages de déchets pris en charge globalement sur le territoire du Grand Besançon apparaissent stables, on constate toutefois des variations dans les flux :

- la tendance est à la baisse de **5,5 %** pour les ordures ménagères résiduelles,
- une augmentation sensible de **5,5 %** de tonnages pour la collecte sélective, à l'instar de la tendance des apports en déchèterie, de **+ 5,6 %**.

## **II. Les temps forts : 2010, une année marquée par deux actions d'envergure**

### **A/ Opération de conteneurisation**

Outre la gestion quotidienne du service de proximité, l'année 2010 a été consacrée au démarrage de l'opération de conteneurisation :

- 85 journées de rétrofit ont généré plus de 21 000 interventions lors du 1<sup>er</sup> semestre 2010,
- ainsi près de 11 000 bacs résiduels, plus de 2 200 bacs recyclables ont été placés,
- 10 200 puces ont été installées sur les bacs en périphérie.

Les équipes du fournisseur de bacs Plastic Omnium renforcées par des agents de la DGD, ainsi que des actions de communication ciblées (lettre d'information, réunions de secteurs, article de presse, avis de passage) ont permis d'en tirer un bilan positif.

La conteneurisation de Besançon a été préparée lors du 2<sup>e</sup> semestre 2010.

### **B/ Nouveau dispositif de collecte**

A partir de juillet 2010, un **nouveau dispositif de collecte** a été instauré :

Le schéma retenu comprend :

- un périmètre de 5 secteurs homogènes permettant une organisation calendaire,
- des secteurs géographiquement cohérents qui optimisent les tournées de collecte,
- une organisation qui permet de construire un service adapté sur les mêmes principes : des fréquences de collecte harmonisées et un jour de collecte identique pour les déchets résiduels et recyclables,
- un même geste de tri pour tous les habitants du Grand Besançon, impactant ainsi 23 communes du Grand Besançon.

## **III. Budget**

Les dépenses liées à la gestion des déchets se sont élevées à 17 630 K€ en 2010.

La redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (14 676 K€) et les aides d'Eco-Emballages (1 432 K€) assurent l'essentiel des recettes de fonctionnement, auxquelles s'ajoutent 357 K€ de revente de matériaux issus de la collecte sélective.

Les tarifs de la redevance des ménages ont progressé de 2,9 % en 2010 (68,3 € HT/hab en moyenne de redevance moyenne facturée).

## **IV. Chiffres clés**

Equipement - Parc véhicules :

- 17 bennes,
- 12 véhicules légers.

Parc de conteneurs à gérer :

- 39 981 bacs de déchets résiduels,
- 34 917 bacs collecte sélective,
- 71 colonnes sélectives,
- 605 colonnes à verre.

Contrats d'abonnement gérés par le service public :

- 31 500 contrats « ménages »,
- 2 100 contrats avec des établissements économiques publics et privés pour la gestion de leurs déchets non ménagers assimilés.

Effectifs stables/2009 : 114 agents permanents dont :

- 7 agents de catégorie A,
- 9 agents de catégorie B,
- 98 agents de catégorie C.

Accueil :

- 16 800 conseils téléphoniques soit + 102 % par rapport à 2009\*,
- environ 600 visites,
- 31 300 courriers traités soit + 51 % par rapport à 2009\*.

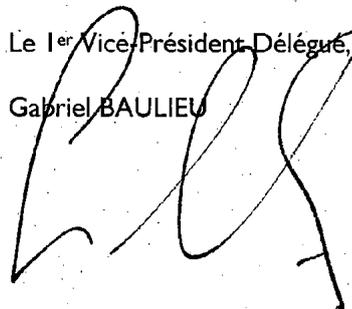
\* du fait des envois massifs de courriers en préparation de l'opération de conteneurisation.

**Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport.**

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président-Délégué,

Gabriel BAULIEU



Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Reçu le



- 8 JUIL. 2011

# RAPPORT ANNUEL 2010

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

# PROJET



GRANDS MOMENTS 2010.....	
CHIFFRES CLES.....	
INDICATEURS TECHNIQUES.....	
INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE.....	
LA COMPÉTENCE DU GRAND BESANÇON.....	
LA PRISE EN CHARGE DES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS.....	
LES RÉSULTATS 2010.....	
UNE ORGANISATION PAR SECTEUR.....	
LES RÉSULTATS 2010 PAR SECTEUR DE COLLECTE.....	
UNE RÉPARTITION ENTRE RÉGIE ET PRESTATAIRES.....	
LES FRÉQUENCES DE COLLECTE.....	
LE SERVICE COMPLET.....	
LE TAUX D'ASSETEMENT.....	
LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : ACCIDENTS DU TRAVAIL.....	
LA FONCTION SOCIALE.....	
L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	
LES ÉQUIPEMENTS.....	
LA PRÉCOLLECTE.....	
L'OPÉRATION DE CONTENEURISATION.....	
LESEFFECTIFS.....	
L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL.....	
INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT.....	
LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES.....	
LE SYBERT.....	
POPULATION DES MEMBRES DU SYBERT.....	
LA LOCALISATION DES CENTRES DE TRAITEMENT.....	
LES CENTRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET LEUR CAPACITÉ.....	
L'INCINÉRATION ET LES PRODUITS DE L'INCINÉRATION.....	
LE TRI.....	
LES RÉSULTATS.....	
LES MOYENS DE CONTRÔLE.....	
LE CONTENU DU BAC DE DÉCHETS MÉNAGERS RÉCYCLABLES.....	
LA LOCALISATION DES SITES DE VALORISATION DES OM RÉCYCLABLES.....	
LES DÉCHETTERIES.....	
LA FREQUENTATION.....	
LES RÉSULTATS.....	
LES ENCOMBRANTS.....	
LE COMPOSTAGE.....	
SCHEMA DE SYNTHÈSE DES FLUX DE DÉCHETS.....	
COMPARATIF 2009.....	
Comparatif avec des collectivités proches géographiquement et démographiquement.....	
INDICATEURS FINANCIERS.....	
LES MONTANTS ANNUELS DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT OU SYNDECAT.....	
LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POSTE.....	
LA RÉPARTITION DU FINANCEMENT DU SPED.....	
LES COÛTS CONSTATÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.....	
LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SPED.....	
LA STRUCTURE DE LA REOM.....	
LES CONTRATS.....	
COMMUNICATION.....	
L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET PHYSIQUE.....	
LES COURRIERS.....	
LES OUTILS DE COMMUNICATION.....	
DES ACTIONS SUR LA PRÉVENTION ET LE RECYCLAGE.....	
PERSPECTIVES 2011.....	
GLOSSAIRE.....	



## INTRODUCTION

### 2010 UNE ANNEE DE TRANSITION

En introduction du précédent Rapport d'Activité, nous présentions 2009 comme une année de préparation en vue des grands changements à venir.

L'année 2010 a vu se concrétiser certains de ces changements, en particulier sur les 58 communes de la périphérie : sur ce territoire a été instauré, en juillet 2010, un nouveau dispositif qui fera la transition jusqu'en septembre 2012, date prévue pour l'instauration d'une Redevance Incitative établie sur le poids des déchets.

#### Un niveau de service unique pour toutes les communes périphériques

Ce nouveau dispositif a permis d'aplanir complètement les différences de niveau de service offert aux usagers du SPED existant sur le territoire avant le transfert de la compétence déchets à la Communauté d'Agglomération en janvier 2006. Le cheminement progressif des 4 premières années s'est accéléré lors du premier semestre 2010, avec 2 opérations phares :

##### > Réorganisation totale des circuits de collecte

Le précédent découpage présentait des caractéristiques (discontinuité, différences avec les frontières naturelles, ...) peu favorables à une optimisation des tournées. Le nouveau découpage (voir pages 8 et 9) a été réalisé avec les objectifs suivants :

- création de secteurs géographiques homogènes en taille de population
- attribution d'un même jour de la semaine pour la collecte des déchets résiduels et recyclables : cela facilite notamment la communication pour les éventuels rattrapages (jours fériés, intempéries)

Cette nouvelle sectorisation a nécessité une refonte totale des 29 circuits de collectes confiés au prestataire privé et des 8 circuits réalisés par la régie sur la périphérie (en plus des 64 circuits réalisés sur Besançon).

Malgré les efforts consentis pour la préparation et la communication, ce basculement a nécessité un temps d'ajustement pour les usagers et pour le personnel de collecte. La nouvelle organisation est désormais stabilisée et les dysfonctionnements initiaux (oublis/retards de collecte) sont maintenant marginaux.

##### > Mise en place systématique de bacs à déchets

Les personnels de collecte sont soumis à des risques (piqûre, coupure) et à une pénibilité qui diminuent largement lorsque la collecte est systématiquement conteneurisée (présentation des déchets en bacs). Ce n'était pas le cas jusqu'à lors puisque la collecte en sac était encore pratiquée sur certains secteurs.

Ces situations ont désormais disparu avec la mise en place des bacs à déchets. Cette opération est accompagnée d'une campagne d'identification à l'aide de puces électroniques. Ces équipements sont en cours d'installation de la Redevance Incitative en 2012.

Cette harmonisation des niveaux de service est traduite par l'adoption des tarifs de la taxe unique pour tous les usagers des communes périphériques.

#### Adoption d'une consigne de tri unique pour tous les usagers

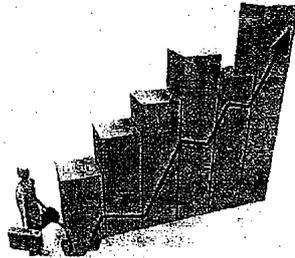
Autre héritage du passé, des consignes de tri différentes (de emballages recyclables) existaient sur le territoire. La consigne unique retenue présente les caractéristiques suivantes :

- un flux unique pour les emballages ménagers et les papiers / journaux
- la systématique des emballages métalliques : les emballages doivent être vides de leur contenu, mais pas inutile de laver

Vous trouverez développés dans ce rapport d'activité tous les détails de ces opérations, ainsi que les autres axes vous permettant de mieux comprendre l'organisation et le service.

# INDICATEURS TECHNIQUES

## CHIFFRES CLÉS



**Stabilité** des déchets pris en charge sur le territoire du Grand Besançon

	Tonnages 2010	Production en kg/an/hab. (évolution 2009/2010)	Moyenne nationale** (en kg/an/hab)
Collecte sélective	10 999	62 (+5,5%)	
OM résiduelles	36 593	207 (-5,5%)	
Verre	5 535	31 (-2,2%)	
Cartons des commerçants	457	3 (+6%)	
<b>Sous-total collectes SPED</b>	<b>53 584</b>	<b>303 (-3%)</b>	<b>391</b>
Déchetteries*	31 359	177 (+5,6%)	
<b>Sous-total autres déchets ménagers</b>	<b>31 359</b>	<b>177 (+5,6%)</b>	<b>170</b>
<b>Total</b>	<b>84 943</b>	<b>481 (+0,1%)</b>	<b>594</b>

176 764 grands bisontins d'après le recensement INSEE de 2008

84 943 t de déchets pris en charge sur le territoire soit 481 kg/an/hab dont :

- 303 kg/an/hab collectés par le Grand Besançon

moyenne nationale de 391 kg/an/hab en 2007 (source ADEME)

- 177 kg/an/hab apportés en déchetterie

moyenne nationale de 170 kg/an/hab en 2007

29 % des déchets pris en charge par le SPED sont recyclables

84 % des déchets recyclables (hors verre) triés sont recyclés

69 % des tonnages sont collectés en régie

La contribution des ménages bisontins à l'élimination des déchets est de 68,3 € HT/hab

La contribution des professionnels bisontins à l'élimination des déchets est de 1 345 € pour 1000 l installés

**RAPPORT 2010**





**RAPPORT 2010**

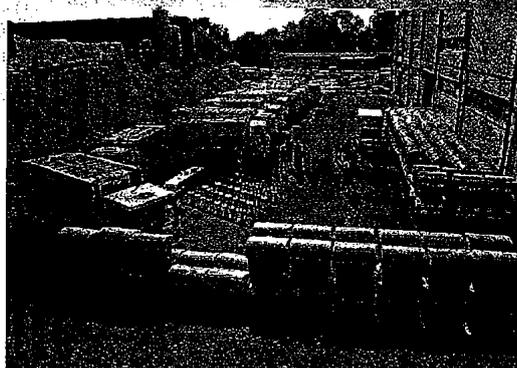


### ► LA COMPÉTENCE DU GRAND BESANÇON



Le Grand Besançon exerce sa mission de Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) dans le cadre législatif défini notamment par les articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa mission consiste à collecter les déchets des ménages. Il peut également prendre en charge des déchets issus des activités professionnelles mais assimilables par leur nature à des déchets ménagers et qui ne génèrent pas de sujétion technique particulière pour le SPED. On qualifie ainsi de DMM (Déchets Ménagers Assimilés) les déchets issus de l'industrie, des commerces, de l'artisanat ou des administrations.

Depuis 1999, le SYBERT (SYndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets) assure à ces déchets un traitement conforme aux dispositions du titre 3 du Livre 5 du Code de l'Environnement.



### ► LA PRISE EN CHARGE DES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

#### La collecte sélective concerne :

- les emballages : cartons-cartonnettes, emballages pour liquides alimentaires (EVA), bouteilles, bords de flacons plastiques, métaux.
- les Journaux Revues Magazines (JRM)

Elle est réalisée soit en porte à porte soit en apport volontaire.

#### La collecte du verre concerne

- les bouteilles, pots et bocaux en verre

Elle est réalisée uniquement en apport volontaire.

#### La collecte des ordures ménagères résiduelles correspond à

- la fraction résiduelle des ordures ménagères qui subsiste après qu'on aient éliminées les fractions séparées ci-dessus.

Elle est réalisée en porte à porte.

#### La collecte des cartons des commerçants

Elle est réalisée en pas de porte sur les principales zones commerciales.

### ► LES RÉSULTATS 2010

**53 584 t** de déchets collectés  
soit **303 kg/an/hab**

**3 %** de déchets collectés par  
SPED entre 2009 et 2010

	Tonnages 2010	Production en kg/an/hab (évolution 2009/2010)	Moyenne nationale* (en kg/an/hab)
Collecte sélective	10 999	62 (+1,5%)	46
OM résiduelles	36 593	207 (+5,5%)	101
Verre	5 535	31 (+2,2%)	10
Cartons des commerçants	457	3 (+0,6%)	1
Total collectés SPED	53 584	303 (+3%)	139

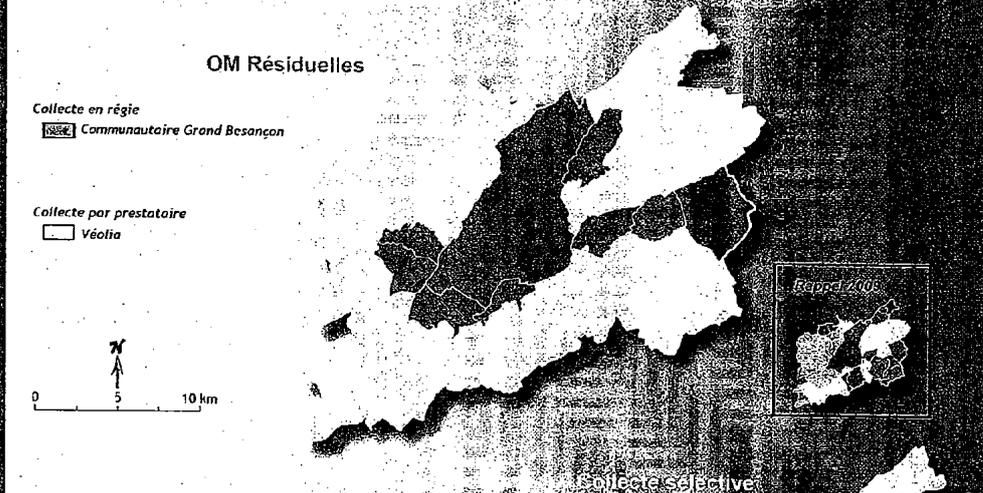
Source ADRIE 2010

## RAPPORT 2010

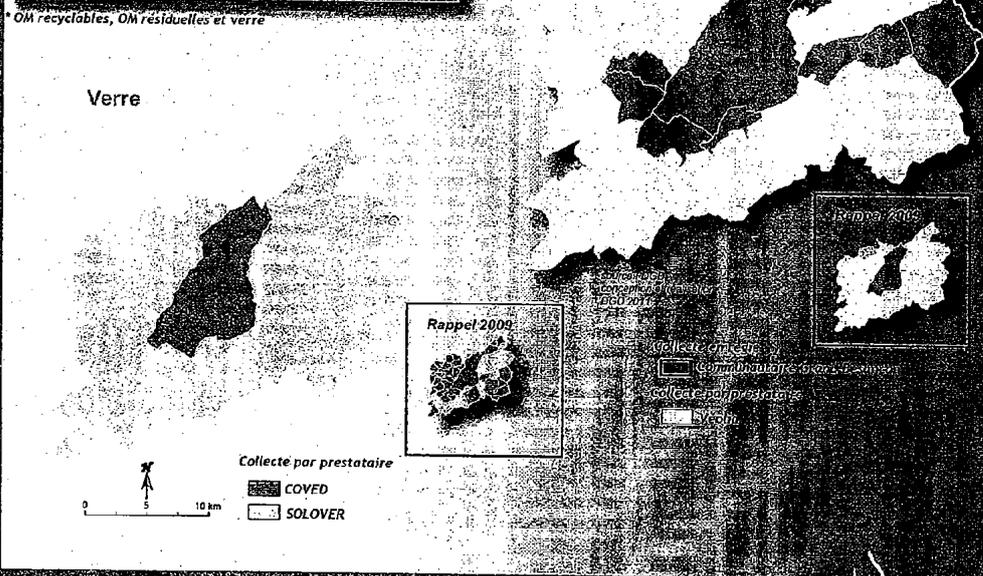




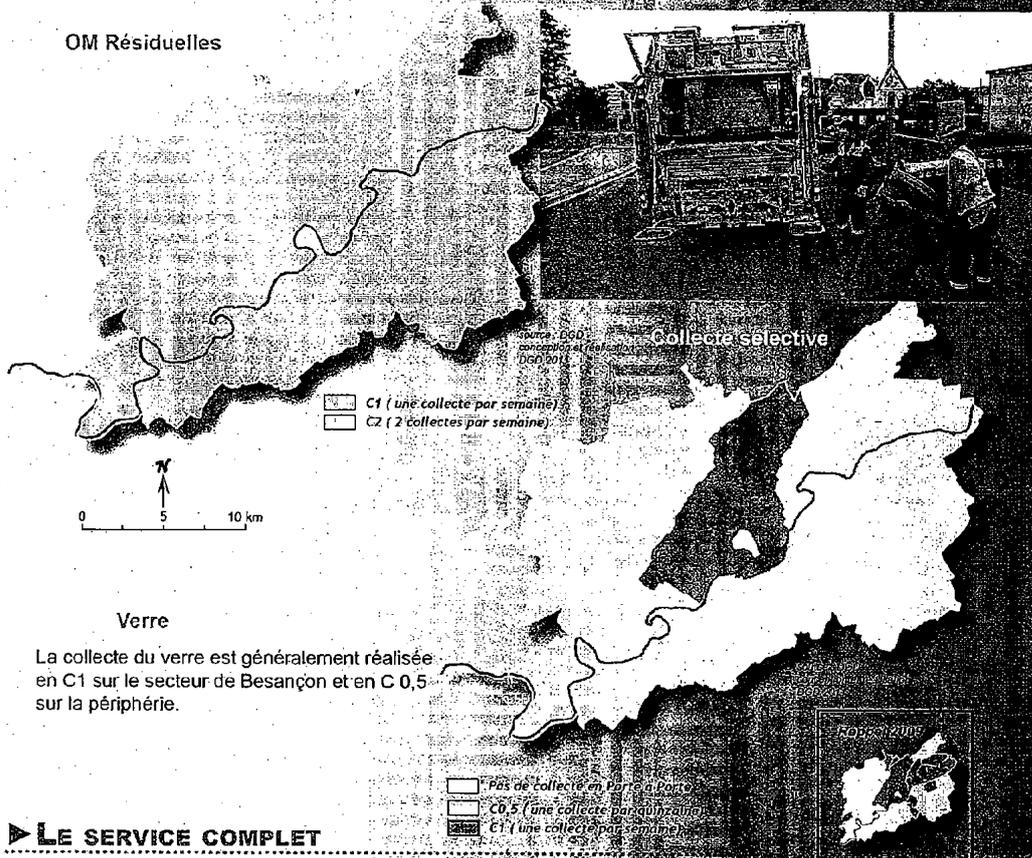
### UNE RÉPARTITION ENTRE RÉGIE ET PRESTATAIRES



**La régie communautaire collecte 69% des tonnages de déchets ménagers\***



### ► LES FRÉQUENCES DE COLLECTE



### ► LE SERVICE COMPLET

En complément de la prestation de collecte en porte à porte et dans le cadre de limites très précises présentées dans son règlement de collecte, le SPED offre à tout bisontin la possibilité de bénéficier du service complet.

Ce dispositif, instauré dans les années 70, a pour objectif principal de limiter le temps de présence des conteneurs sur la voie publique notamment dans les quartiers où l'espace public est restreint.

Ce dispositif implique que des agents du service pénètrent à l'intérieur des propriétés pour y prendre en charge les bacs et les présenter en bordure de voirie aux véhicules de collecte.

Après vidage des bacs, des agents du service procèdent à la réintégration de ces bacs dans leur lieu d'entreposage originel.

Les bisontins financent intégralement ce service qui leur est spécifique.

### ► LE TAUX D'ABSENTÉISME

	Taux 2010
Arrêts maladie	4,2%
Accidents du travail	0,8%
Accidents de service	0,0%
Longue Maladie	1%

**6%** taux d'absentéisme des agents de la Direction Gestion des Déchets

Remarque : Les weeks end ne sont pas compris dans les durées présentées ci-dessus.

### ► LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : ACCIDENTS DU TRAVAIL

	Nombre d'arrêts	Nombre de jours d'arrêts
Accidents corporels	19	261,5

### ► LA FONCTION SOCIALE

La Direction Gestion des Déchets a contractualisé avec la société INTERMED pour répondre à des besoins ponctuels en personnels. Cette structure propose du personnel en renfort. Ainsi, en 2010, 7 agents INTERMED ont été appelés en renfort pour effectuer 439 jours de travail.

### ► L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La démarche d'évaluation des risques professionnels initiée en 2007 s'est poursuivie en 2010.

#### • Inventaire et traitement des risques

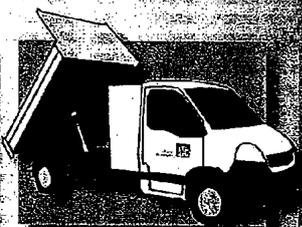
	Inventoriés	Traités avant 2010	Traités en 2010
Risques Géographiques	1341	366	21
dont sur périmètre régie	631	332	71
Risques Métiers	150	59	9

### ► LES ÉQUIPEMENTS



**17** Bennes à Ordures Ménagères (BOM)

**1** camion équipé d'un bras hydraulique de manutention



**3** véhicules utilitaires légers



**9** véhicules légers\*

\*véhicules partagés du pool de prêt du Service PAI sont aussi utilisés régulièrement

**178 744** km parcourus par les véhicules légers (- 10 % par rapport à 2009)

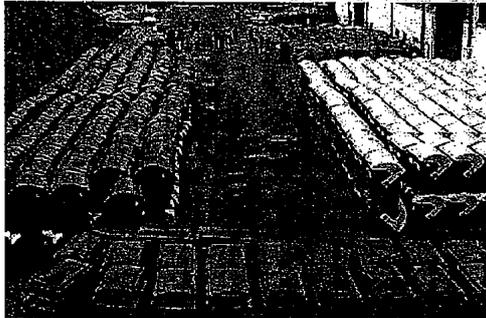
**22 073** heures d'utilisation des BOM (-6 % par rapport à 2009)

**196 308** litres de carburant utilisés ( dont **94 %** de Gazole)

**188** immobilisations des BOM d'une durée moyenne de **5** jours

**3 653** heures d'intervention des ateliers mécaniques sur le matériel de la DGD soit **3** Equivalents Temps Pleins (- 10 % par rapport à 2009)

### ▶ LA PRÉCOLLECTE



Les OM Résiduelles

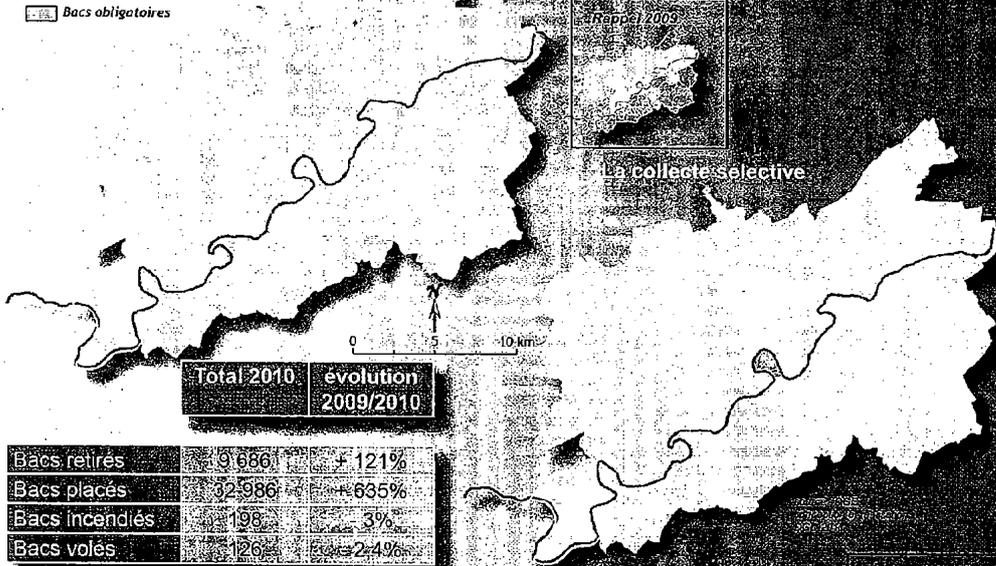
Parc en place et géré par le SPED :

- 39 980 bacs OM résiduelles (ou bacs «gris»)**
- 34 920 bacs collecte sélective (ou bacs «jaunes»)**
- 71 colonnes collecte sélective**
- 605 colonnes à verre**

#### Le Verre

La précollecte du verre est entièrement réalisée par Points d'Apport Volontaire (PAV).

Bacs obligatoires



	Total 2010	évolution 2009/2010
--	------------	---------------------

Bacs retirés	9 686	+ 121%
Bacs placés	32 986	+ 635%
Bacs incendiés	198	- 3%
Bacs volés	126	+ 24%



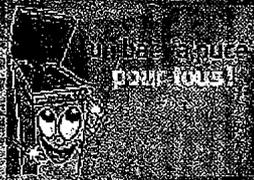
Collecte en SPED

Collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV)



L'augmentation des mouvements de bac en 2010 est due à l'opération de conteneurisation sur les communes périphériques.

### ► L'OPERATION DE CONTENEURISATION



Afin de mettre en place la redevance incitative à la poubelle pour 2012, tous les foyers de la périphérie ont été équipés de bac de déchets résiduels poubelle. Ces opérations de retrofit du parc de bac ont généré

plus de **21 000 interventions**

#### Les Bacs d'OM résiduelles

	Mise en place de bacs	Puçage de bacs	Total interventions
Secteur Auxon	527	250	777
Secteur Audeux	881	1 082	1 963
Secteur Roche	627	4 931	5 558
Secteur Saône	2 756	896	3 652
Secteur François	4 341	2 532	6 873
Secteur Bousnières	1 881	379	2 260
Total	11 013	10 070	21 083



#### Les Bacs d'OM recyclables



**2 355 bacs jaunes**

Ont été placés sur le secteur de Bousnières auparavant collecté en sacs.

### ► LES EFFECTIFS

La Direction Gestion des déchets comprend

7 agents de catégorie A

9 agents de catégorie B

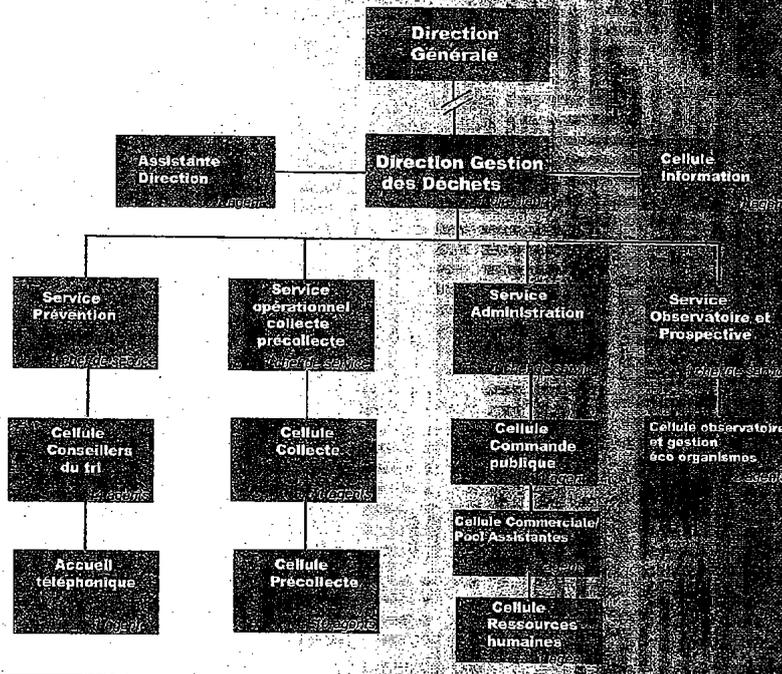
98 agents de catégorie C

42 agents temporaires qui représentent 4,8 ETP pour la collecte

3 agents temporaires qui représentent 3 ETP pour la préparation de l'opération de conteneurisation.

**114** agents permanents à la Direction Gestion des déchets

### ► L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



### ► LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Ce rapport est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000. La compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transférée à un EPCI. Les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activité de la collectivité d'origine. Ce rapport doit être adressé avant le 30 Septembre aux communes membres.

Le Grand Besançon a transféré la compétence traitement au SYBERT. Il entre donc dans le champ d'application.

Le SYBERT a été créé par arrêté préfectoral du 16 septembre 1999. Ses statuts ont été modifiés durant de l'année 2006; aux termes de l'article 4 des statuts modifiés, la compétence «traitement des déchets des ménages et assimilés» du SYBERT comporte notamment:

- Le traitement des déchets résiduels des ménages et assimilés (par incinération);
- La construction et la gestion de centres de tri;
- La création et la gestion de déchetteries;
- Le compostage des déchets organiques;
- Le traitement des déchets ultimes;
- La réhabilitation des sites des anciennes décharges.

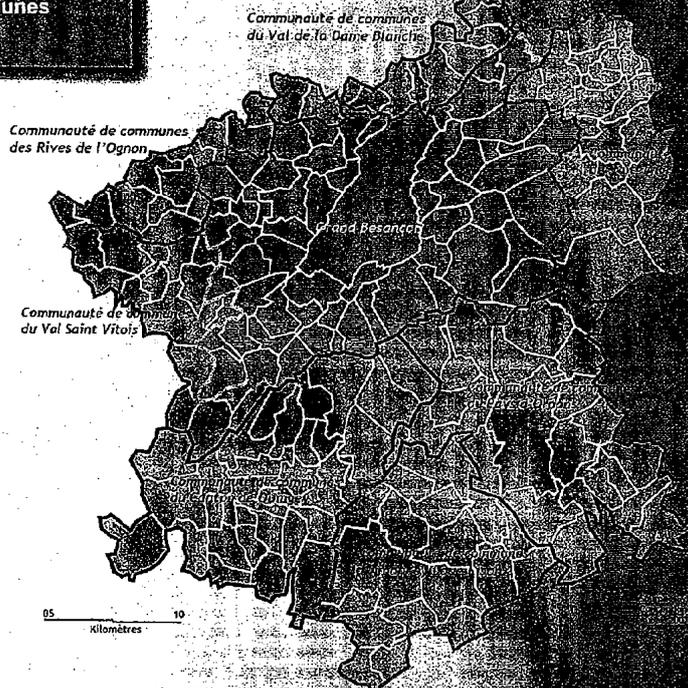
La montée en charge du SYBERT pour l'exercice effectif de ses différentes missions s'est faite progressivement; initiée en Juillet 2000 pour les déchetteries, cette période transitoire est désormais achevée. Le SYBERT exerce la totalité de sa compétence.

Le SYBERT présente son propre rapport d'activité où figurent toutes les informations relatives au traitement des déchets ménagers.



### ► LE SYBERT

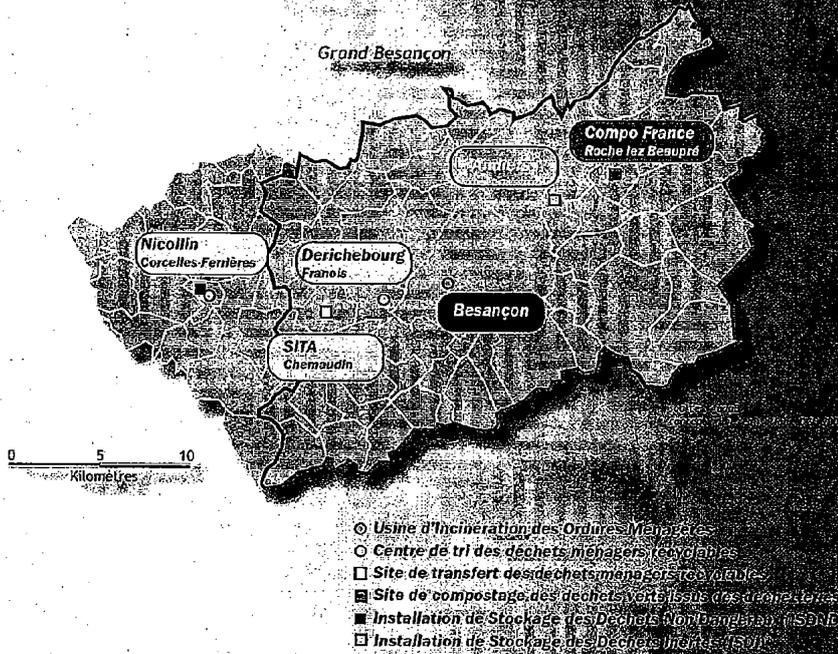
**227 799** habitants  
pour **198** communes



### ► POPULATION DES MEMBRES DU SYBERT

EPCI	Population INSEE 2008	Part de la population du SYBERT
CA du Grand Besançon	176 764	78%
CC d'Amancey Loue Lison	3 456	1,6%
CC du Canton de Quingey	3 907	1,7%
CC du Pays d'Ornaix	11 025	4,8%
CC des Rives de l'Ognon	4 160	1,8%
CC de Valte Aigremont	6 906	3%
CC du Val de la Dame Blanche	6 569	2,9%
CC du Val St Vitais	9 009	4%
<b>TOTAL</b>	<b>227 799</b>	

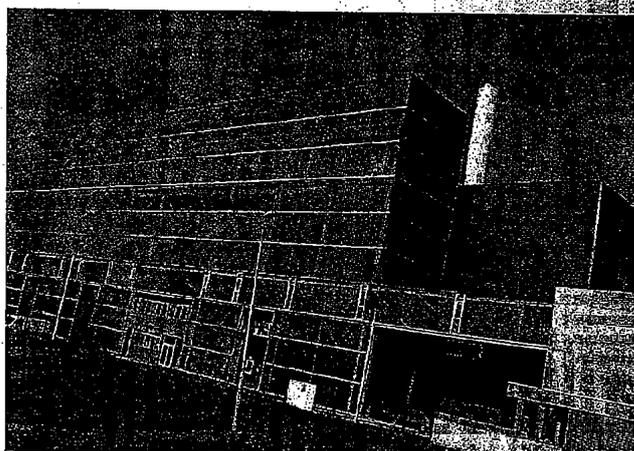
### ► LA LOCALISATION DES CENTRES DE TRAITEMENT



### ► LES CENTRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET LEUR CAPACITÉ

UIOM Besançon	OM Résiduelles	59 600 t/an
Centre de tri Nicollin SA	Collecte sélective	20 000 t/an
Centre de tri Derichebourg-ESKA	Collecte sélective	15 000 t/an
Site de transfert SITA Centre Est	Collecte sélective	16 000 t/an
Site de compostage COMPO FRANCE	Déchets verts issus des déchetteries	15 000 t/an
ISDND Nicollin SA	Tout venant issu des déchetteries	108 000 t/an
ISDI Andlers	Déchets inertes	670 000 t
ISDD Vaivre	Déchets dangereux et ultimes	NC

### ► L'INCINÉRATION



L'intégralité des 300 000 restes de déchets ménagers du Grand Besançon est transportée à l'Unité d'Incinération de Besançon (UIOM). En 2009, ils sont 36 593 t qui ont été traités par cette installation, dont 73 % issus des collectes de Grand Besançon.

L'usine d'incinération a été mise en service en 1976. Elle a subi plusieurs phases de modernisation, avec notamment une mise aux normes en 2005 pour répondre aux exigences de la directive de 2002. Un traitement complémentaire des oxydes d'azote a été mis en place en 2006 sur la fournaise en service en 2002.

L'UIOM comporte deux fours :

- Le four III d'une capacité de 3t/h mis en service en 1976;
- Le four IV d'une capacité de 4t/h mis en service en 2002

La chaleur produite par incinération des déchets est récupérée et utilisée pour alimenter le réseau de chaleur du quartier de Planoise. L'énergie recueillie représente environ 40 % des besoins annuels. La technique de cogénération est également utilisée pour produire le biogaz.

**36 593 t** incinérés issus des collectes de déchets ménagers du Grand Besançon soit **71%** des déchets incinérés à l'UIOM

### ► LES PRODUITS DE L'INCINÉRATION

L'incinération des déchets ménagers du Grand Besançon a généré :

- La production de 51 396 MWh d'énergie dont 2 861 MWh électriques et de 48 535 MWh thermiques (chaleur);
- Des mâchefers (6 850 t) entièrement valorisés directement ou après maturation;
- La récupération puis le recyclage de 827 t de métaux dont 772 t d'acier et 54 t d'aluminium récupérés sur les mâchefers;
- Des Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération des OM (REFIOM) et 192 t d'oxydes de chrome et de cobalt issus de la décontamination des déchets dangereux (ISDD).

**827 t** de métaux sont récupérés sur les mâchefers.

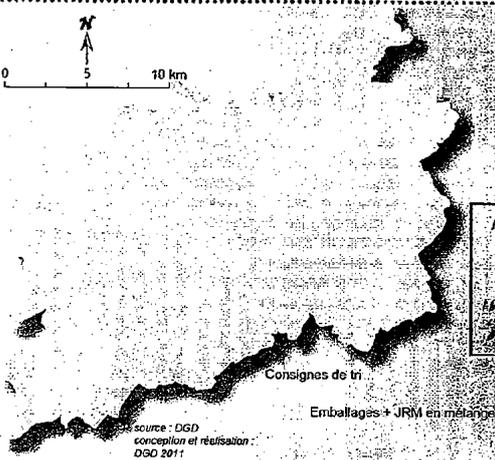
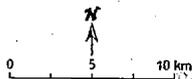
**51 396 MWh** d'énergie produite à partir des déchets du Grand Besançon



# INDICATEURS TECHNIQUES

## TRAITEMENT

### ► LE TRI



source : DGD  
conception et réalisation :  
DGD 2011

Depuis le 1er Juillet, **une seule consigne de tri** est appliquée sur le territoire du Grand Besançon



### ► LES RÉSULTATS

**16,3 %** refus de tri sur l'ensemble du Grand Besançon en 2010 soit **+ 3,2 %** par rapport à 2009

**9 231 t** de déchets issus de la collecte sélective recyclés

	Papiers	Cartons	Tetrapak	Plastiques	Métaux	Refus de Tri	Total
Grand Besançon	6 170	2 090	160	660	140	2 070	11 090
soit							

### ► LES MOYENS DE CONTRÔLE

#### • Le contrôle aval : les caractérisations en centre de tri

Une caractérisation consiste à prélever un échantillon d'OM recyclables et à en analyser la composition. Ce qui est permis :

- d'obtenir des informations sur la qualité du tri des usagers ;
- de servir de clé de répartition pour les matériaux triés en centre de tri ;

#### • Le contrôle amont : les déclassements des bacs

Au cours de tournées de collectes sélectives, les rippeurs effectuent un contrôle visuel sur le contenu des bacs à trier. S'ils constatent des erreurs manifestes de tri, ils procèdent au déclassement du bac au 1<sup>er</sup> passage 2 fois consécutives les secteurs concernés :

- non collecte du bac et information de l'usager par la pose d'un autocollant ;
- collecte du bac « pollué » en même temps que les bacs de déchets résiduels (bacs gris)

Les déclassements font ensuite l'objet d'un envoi de courrier à l'usager ou d'un appel téléphonique par un conseiller de tri.

# RAPPORT 2010

20

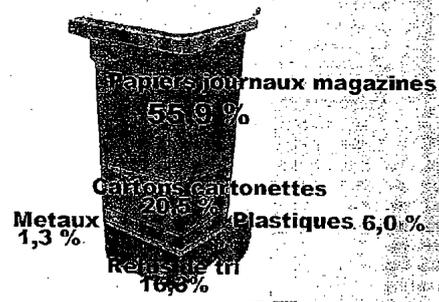
# INDICATEURS TECHNIQUES

## TRAITEMENT

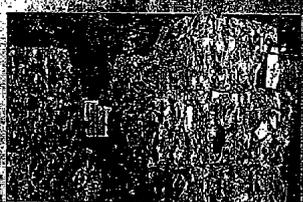
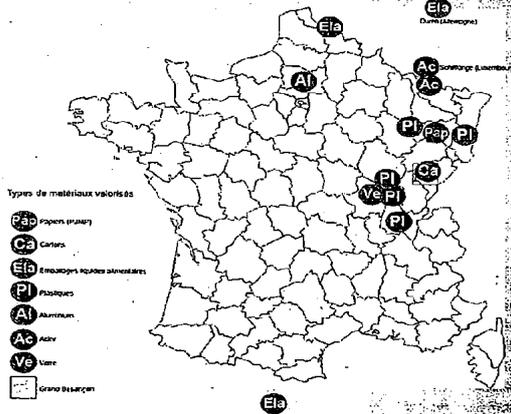
### ▶ LE CONTENU DU BAC DE DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

Répartition de la masse de déchets contenue dans le bac jaune d'un grand bisontin

**+ 2%** quantité de déchets recyclés  
L'ensemble des refus de tri sont valorisés à l'UIOM

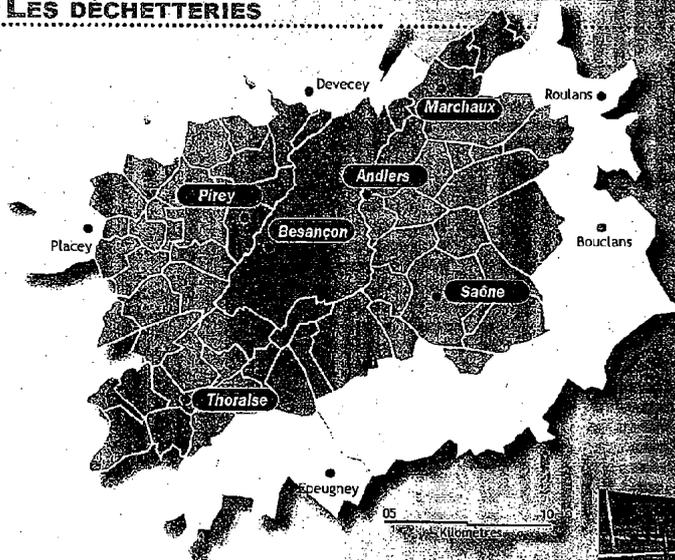


### ▶ LA LOCALISATION DES SITES DE VALORISATION DES OM RECYCLABLES



Papiers	Papalite Grégure (68)
Cartons	TOFFR Papeteries du Doubs - Neuvillers (25)
Emballages liquides alimentaires	Wédar (Espagne), Durep (Allemagne), Bonsbecque (59)
Plastiques	Sorepa-Neuchâteau (88), MPB La Voivre (21), CPA Pont d'Am (69), Freudenberg Colmar (68)
Aluminium	Arfimet Compleshe (60)
Acier	Acier Mittal Serémange (57), Ref-Sa-Infance (Luxembourg)
Verre	St Gobain Chalon-sur-Saône (71)

### ► LES DÉCHETTERIES

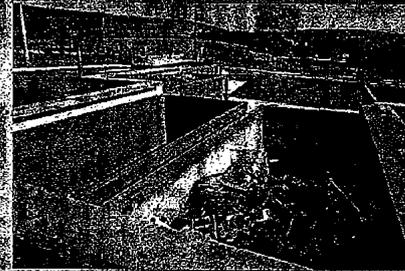


**6** déchetteries sur le territoire du Grand Besançon

**18** sur l'ensemble du SYBERT

### ► LA FRÉQUENTATION

La fréquentation des déchetteries du Grand Besançon a augmenté de **2,3 %** entre 2009 et 2010

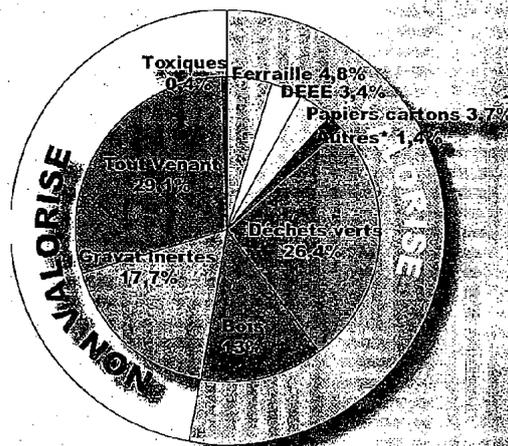


Déchetterie	Nombre d'apports 2010	Évolution 2009/2010
Andlers	95 520	+10,10%
Besançon Tilleroyes	148 270	+2,70%
Marchaux	11 519	+2,29%
Pirey	73 578	+4,66%
Saône	56 773	+5,19%
Thoralise	30 319	+1,9%

# INDICATEURS TECHNIQUES

## TRAITEMENT

### ▶ LES RÉSULTATS



\*Autres : Huiles, Batteries, Pneus, Piles, Lampes, Réceptifs

**31 359 t** de déchets pris en charge dans les déchetteries du Grand Besançon

**+ 5,3%** augmentation des tonnages évacués des déchetteries

**52,8 %** des déchets évacués des déchetteries ont été valorisés.

### ▶ LES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont pris en charge directement en déchetterie à la suite des apports des usagers.

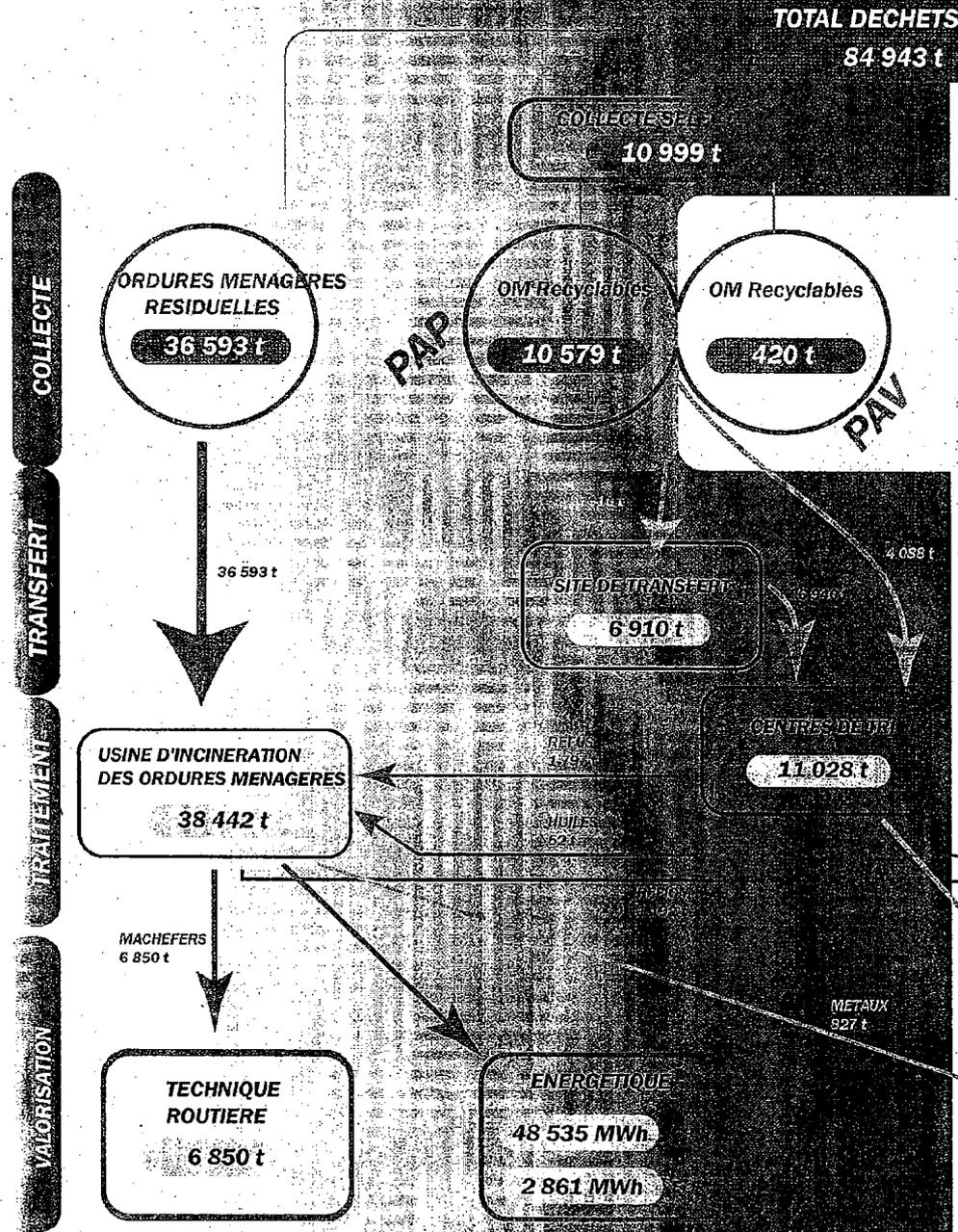
Ils peuvent être gérés en partie par l'intermédiaire des ressourceries. En effet, l'expérience de ce mode de traitement mise en place en 2006 a été généralisée en 2007 à l'ensemble des déchetteries du Grand Besançon. L'objectif de ces ressourceries est de permettre la réutilisation des objets, après réparation le cas échéant. Ceux-ci pourront ensuite être proposés à la vente à prix réduit dans des magasins gérés par des structures associatives (Emmaüs, TRI).

### ▶ LE COMPOSTAGE

En 2010, 2306 composteurs ont été distribués aux grands particuliers pour un total de 42 632 en place. D'après les estimations du cabinet Trivalor, ce sont pour 2010 environ 3 360 t de déchets organiques qui auraient ainsi été détournées du flux des ordures ménagères à collecter et traiter.

De plus, les 8 289 t de déchets verts issus des déchetteries se situant sur le territoire du Grand Besançon ont également été compostées par le prestataire de service COMPOFRANCE sur le site de Rosans (25) au sud de Besançon.

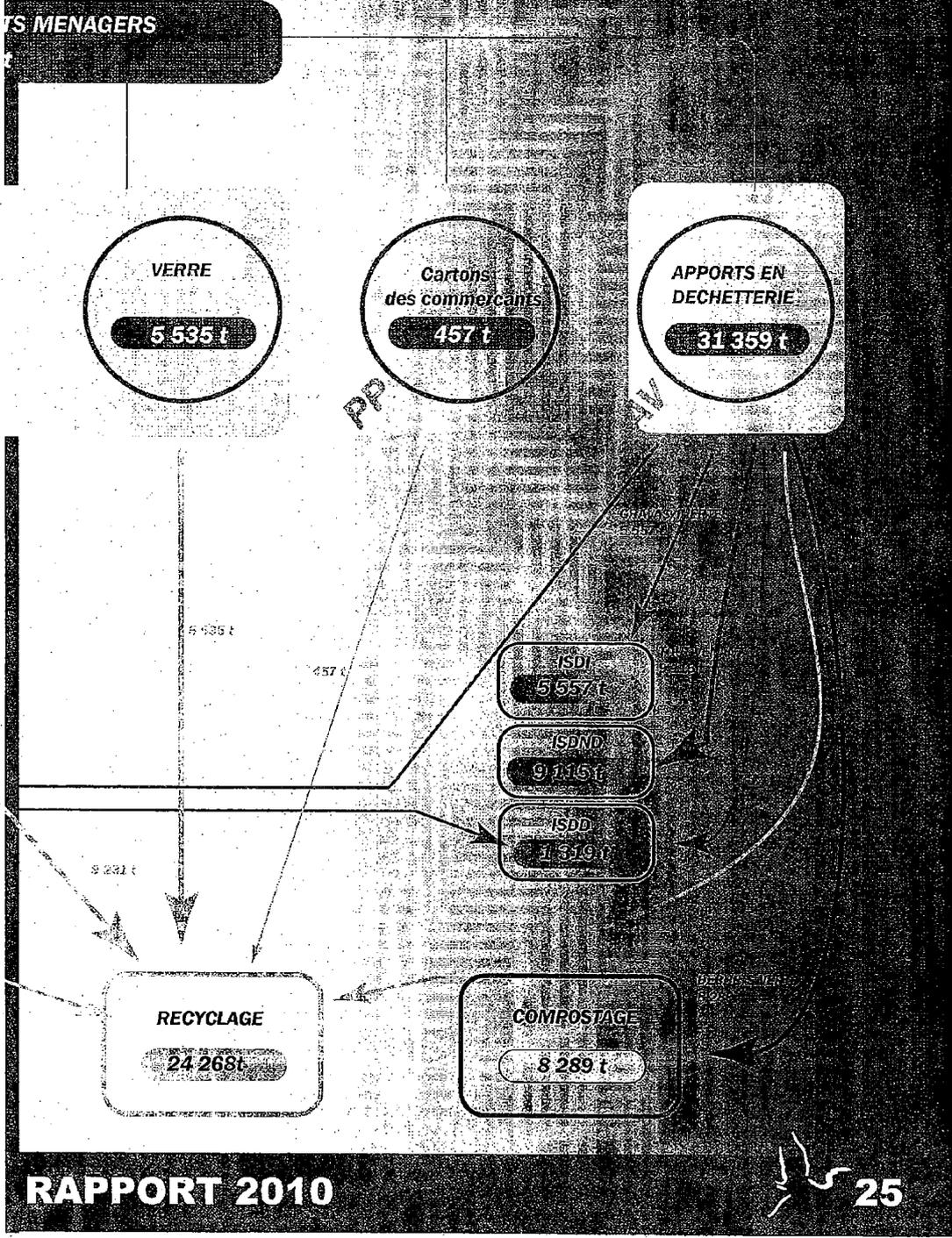
# INDICATEURS TECHNIQUES



**RAPPORT 2010**

24

# INDICATEURS TECHNIQUES



Comparatif avec des collectivités proches géographiquement

	Grand Besançon	SYDOM Jura	Grand Dijon	SYTEVOM (Haute Saône)
Population	1 062 717	268 122	250 616	276 251
Nombre de communes	69	15	22	58
<b>Production de DM (kg/an/hab)</b>				
OM résiduelles	210,5	194,2	272,5	225,9
Collecte sélective	59	66,5	64,9	30
Fraction Fermentescible des OM (PAP)	10	0	0	0
Verre	32	23	13	19
Carton des commerçants	2,7	0	0	0
Encombrants (en PAP)	0	0	22	0
Déchets verts (en PAP)	0	0	27	0
Déchetteries	168	172,7	115,7	246,8
Total	240,6	275,5	490	589
Taux de captage de la collecte sélective (hors FFOM)*	29,39%	33,77%	23,82%	13,28%
Taux de refus de tri	13,02%	NC	14,04%	0%
Type de collecte (Régie/Prestation)	Mixte	Mixte	Prestation Privée	Mixte
Fréquences de collecte	605-1-2	101-1-2	11-2-3-1	NC
Part des OM recyclables collectées en PAV**	39%	24,4%	NC	NC
Type de financement du SPED	REOM et REOM	REOM et REOM	TEOM	TEOM et REOM

\* (collecte sélective + verre)/(ordures résiduelles+FFOM+collecte sélective+verre)  
 \*\* (collecte sélective en PAV+Verre en PAV)/(collecte sélective total+verre total)



# INDICATEURS TECHNIQUES

## COMPARATIVE 2009

Comparatif avec des collectivités proches demographiquement

CA Pays de Montbéliard	CA Belfort	Orléans Agglo	CAP Lorient	Annecy	CA Pau Pyrénées	Reims Métropole
121 047	94 366	272 572	101 142	126 126	115 480	211 446
20	20	22	19	18	14	16

289	321	266	250	320	257	282
287	324	262	243	316	246	289
10	11	10	9	10	11	10
273	283	213	209	385	237	278
171	107	10	10	28	29	11
152	116	10	10	173	250	154
337	116	10	10	10	10	10
16919	1112	19310	2436	119	1265	133
1538	1510	7513	1600	202	611	100

16%	14%	10%	20%	22%	15%	14%
NC	NC	27%	11%	NC	14%	11%

Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Reste	Mixte	Préstations Privées
-------	-------	-------	-------	-------	-------	---------------------

C1a6						
------	------	------	------	------	------	------

100%	100%	46%	6%	3%	3%	
------	------	-----	----	----	----	--

TEOM						
------	------	------	------	------	------	------

sources : Rapports annuels 2009 du Grand Besançon  
 NC = Non communiqué

**RAPPORT 2010**





# INDICATEURS FINANCIERS

## LES PRESTATIONS

### ► LES MONTANTS ANNUELS DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT OU SYNDICATS

Conformément au Décret n°2000-404 du 11 Mai 2000, le présent rapport doit évaluer les montants des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.

#### DETAIL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES PRINCIPALES

Prestation	Prestataire	Montant (HT)
Collecte des ordures ménagères résiduelles	NICOLLIN SAS	162 496 €
	VEOLIA	424 084 €
	STA Centre-Est	146 083 €
	ISS Environnement	43 091 €
Collecte sélective	NICOLLIN SAS	255 663 €
	STA Centre-Est	8 962 €
	VEOLIA	266 211 €
Collecte du verre	SOVED	193 176 €
	SOLOVER	165 724 €
Collecte des cartons des commerçants	STA Centre-Est	83 450 €
Rupture de charge des OM Recyclables	STA Centre-Est	122 055 €
<b>SOUS-TOTAL Collecte</b>		<b>14863 005 €</b>
Nettoyage des Points d'apport volontaire	FRANCO	15 892 €
Publipostage et mise à jour du fichier redevables dans le cadre de l'opération de conteneurisation	PLASTICOMNIUM	83 161 €
<b>TOTAL</b>		<b>15 967 028 €</b>

#### DETAIL DES PRESTATIONS REMUNEREES AU SYBERT

Prestation	Prestataire	Montant (HT)
Prestation de tri	SYBERT	1 860 083 €
Prestation d'incinération (TGAP comprise)	SYBERT	3 293 767 €
Déchetteries	SYBERT	3 265 397 €
Compostage individuel	SYBERT	79 482 €
Administration Générale	SYBERT	524 562 €
Valorisation matière organique	SYBERT	177 715 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 440 946 €</b>

Des prestations du SYBERT est déduite la vente des produits de ces diverses activités.

- Pour le tri, les papiers et JRM (non soutenus par Eco Emballages)
- Pour l'incinération, l'énergie et les métaux récupérés sur les mâchères
- Pour les déchetteries, les différents matériaux rachetés par les filières

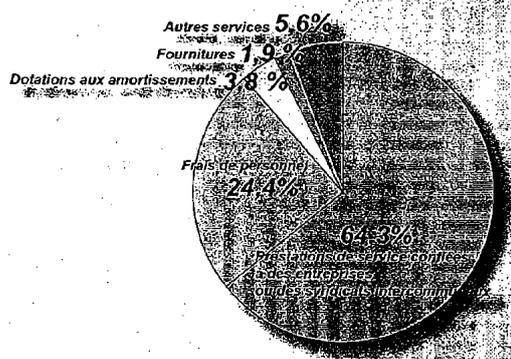
**RAPPORT 2010**



# INDICATEURS FINANCIERS

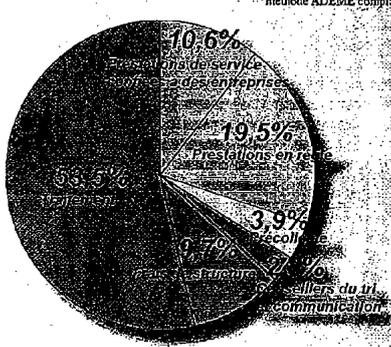
## LES DÉPENSES

### ► LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



### ► LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POSTE

	Dépense (HT)	Moyenne par habitant
Dépenses de collecte		
Prestations confiées à des entreprises	1 363 005 €	10,5 €
Prestations en régie	6 484 382 €	49,4 €
Précollecte	7 686 294 €	59,5 €
Conseillers du tri et communication	2 96 451 €	2,3 €
Frais de Structure (projet de mandat compris)	1 709 339 €	13,3 €
Dépenses de traitement	9 410 946 €	73,5 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 630 417 €</b>	<b>139,5 €</b>



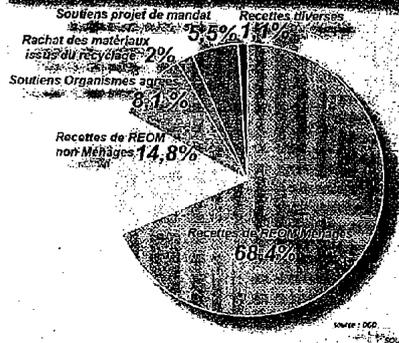
# INDICATEURS FINANCIERS

## LES RECETTES ET LES COÛTS

### ► LA RÉPARTITION DU FINANCEMENT DU SPED

Les ratios à l'habitant présentés dans cette partie sont calculés à partir de la population du recensement 2006. Les données de 2009 sont comparées avec ceux du rapport 2009 calculés eux à partir des données RP 2007, ne peuvent donc être faits dans le conseil de la communauté.

	Recette (HT)	moyenne par habitant
Recettes de la REOM des ménages	12 074 397 €	108,33 €
Recettes de la REOM des non ménages	2 604 940 €	24,75 €
Soutiens organismes agréés	1 432 087 €	12,91 €
Valorisation matière	358 863 €	3,22 €
Soutiens (développement RI/ADEME)	497 667 €	4,50 €
Recettes diverses	1 197 113 €	10,80 €
<b>Total</b>	<b>17 655 016 €</b>	<b>159,51 €</b>



**68,3 €** HT/an/habitant de redevance moyenne facturée

**moins de 1%** d'impayés un an après l'émission du rôle de facturation (sur la base des encaissements de 2009)

### ► LES COÛTS CONSTATÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Pour les déchets pris en charge par le SPED (OM résiduelles et Collecte sélective)  
 Les coûts annoncés ci-dessous reprennent toutes les étapes de la gestion des déchets à savoir :

- prévention
- précollecte,
- collecte,
- transfert,
- traitement,
- valorisation.

Pour les déchetteries :  
 Les coûts comprennent également les coûts de compostage ainsi que les frais de site situés du SYRIF.

	coûts/t	moyenne coût/hab*	évolution par habitant 2009/2010**
OM résiduelles	2196,2 €	20,9 €	+0,1 €
OM recyclables	305,2 €	2,9 €	+0,3 €
Verre	76,6 €	0,7 €	+0,3 €
Cartons	167,6 €	1,6 €	+0,3 €
Déchetteries	116,1 €	1,1 €	+0,3 €
<b>Total</b>	<b>2861,7 €</b>	<b>27,5 €</b>	<b>+1,2 €</b>

**+1,2%** coût global d'élimination des déchets

### ► LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SPED

La REOM est la principale originalité du service public d'élimination des déchets du Grand Besançon. Ce mode de financement, en place depuis le 1er Janvier 2006 sur l'ensemble du Grand Besançon, s'inscrit dans le cadre d'un budget «annexe» équilibré entre les recettes et les dépenses.

Il est à noter que ce budget annexe a la particularité d'être assujéti à la TVA. L'ensemble des charges et des produits figurant dans ce budget est comptabilisé hors taxe.

Le Grand Besançon finance son SPED par la REOM afin d'atteindre 6 objectifs:

#### ■ Transparence

Le produit de la redevance acquittée par l'ensemble des usagers couvre exclusivement et en totalité l'ensemble des coûts générés pour assurer l'élimination des déchets pris en charge par le SPED. Le montant de redevance acquittée est calculé sur la base d'un tarif connu et d'une assiette clairement définie.

#### ■ Universalité

Le montant de la redevance est facturé à tous les usagers du service, qu'ils relèvent de la catégorie «ménage» ou «non-ménage», dès lors que les déchets produits par cet établissement sont assimilés à des ordures ménagères, c'est-à-dire qu'ils sont collectés et traités sans sujeton technique particulière.

#### ■ Equité

Le montant de la redevance facturé est calculé en fonction du service rendu :

- Pour Besançon, ce dernier est déterminé par le nombre et le volume unitaire des conteneurs mis à disposition et le temps de leur mise à disposition (prorata temporis).

- Pour les communes périphériques, le montant de la REOM est calculé sur la base d'une part fixe et d'une part variable fonction du nombre de personnes par foyer et de la durée du service rendu (prorata temporis).

Les conditions précises de calcul sont explicitées dans la délibération des tarifs. La redevance est recouvrée à raison de trois facturations par an pour des périodes de référence de quatre mois (janvier-avril, mai-août, septembre-décembre).

#### Incentive à la réduction à la source

Pour les ménages résidents à Besançon, l'assiette de calcul du montant de redevance comprend l'ensemble des déchets produits par le ménage. La source de la quantité de déchets produits est fonction de la quantité (volume) de déchets traités.

#### Incentive au tri des déchets

Pour les ménages résidents à Besançon, l'assiette de calcul du montant de redevance est directement liée à celle du caractère matériel des déchets. Ainsi, cette assiette n'intègre que les «résidus» les plus lourds n'étant pas utilisés comme base de calcul.

#### Relations contractualisées

Un contrat de bon voisinage est conclu avec les usagers.

Aujourd'hui encore, le Grand Besançon est un des rares syndicats de communes à inscrire dans son règlement financier le SPED au titre de la REOM. Il est sûr que les collectivités locales ont opté pour ce mode de financement.





# COMMUNICATION ACCUEIL DU PUBLIC

## ► L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET PHYSIQUE

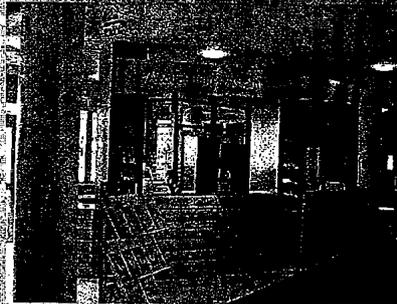
Depuis 2005, une plate forme d'accueil commune entre les Directions Eau et Assainissement de la Ville de Besançon et Gestion des déchets du Grand Besançon a été mise en place. Elle est située au Centre Technique Municipal, 94 avenue Clémenceau à Besançon.

**17 400 appels** ou visites pour la direction Gestion des déchets en 2010 soit  
**+ 102%** par rapport à 2009

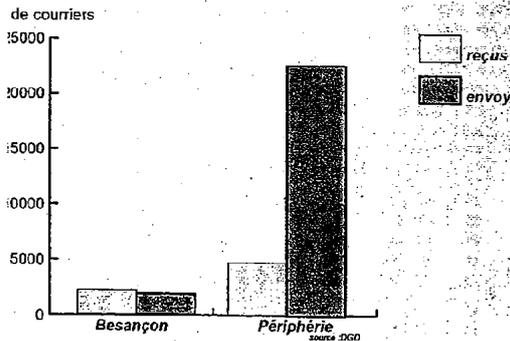
	Accueil physique	Accueil Téléphonique			
		Collecte-Incidents/ Renseignements	Facturation/ Contrats	Collecte Sélective	Général
Secteur Besançon	283	2 459	1 803	679	512
Secteurs périphériques	308	2 275	9 110	325	2 300
<b>TOTAL</b>	<b>591</b>	<b>4 734</b>	<b>10 913</b>	<b>1 004</b>	<b>7 422</b>



26/02/2007



## ► LES COURRIERS



**31 345 courriers** gérés par la Direction Gestion des Déchets en 2010 soit  
**+ 51 %** par rapport à 2009

Cette hausse s'explique par l'envoi massif de courriers en préparation de l'opération de conteneurisation.

**LES GRANDES ACTIONS**

► **LES OUTILS DE COMMUNICATION**

**LES GRANDES ACTIONS POURQUOI ?**

**révisons nos déchets**

Papiers / Publicités gratuites

- 1 an de publicités dans notre boîte aux lettres
- = 42 kg de papier,
- = 20 à 40 kg de bois,
- = 200 à 600 litres d'eau,
- = 120 à 240 kWh d'électricité,
- = des encres, des adhésifs,
- = des colorants, les coûts de collecte et d'élimination.

Un remède : l'autocollant STOP PUB

**ST-STOP PUB** Vous pouvez aussi le faire vous même !

Papiers de bureau

N'imprimez que le nécessaire. Utilisez le plus souvent possible le recto-verso pour vos copies.

**TRI REX** Le Croq'feuilles

**le verre 100% recyclable**

Bien vider - inutile de laver...

Bouteilles  
Canettes  
Flacons  
Polys-Boréaux

**un bac "à puce" pour tous !**

Pour un service de collecte

- pratique
- simple
- responsable

**DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2010**  
OPÉRATION DE CONTENEURISATION DANS 58 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION  
EQUIPEMENT EN 2011 À BESANÇON

Pour les ordres ménagers réduites.

# COMMUNICATION LES GRANDES ACTIONS

## ► DES ACTIONS SUR LA PRÉVENTION ET LE RECYCLAGE



### Mais aussi,

- Sensibilisation en milieu scolaire auprès de plus de 300 élèves de primaire au lycée.
- Expérimentation avec la Direction de la petite enfance de la Ville de Besançon en vue de promouvoir l'utilisation de couches lavables dans certaines crèches.
- Accompagnement "Des familles actives pour le Climat", sélectionnées selon des critères d'habitat existant dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, afin d'éviter de produire des déchets de dernière.
- Participation à des animations festives : plus de 500 personnes sensibilisées.
- Actions de sensibilisation au tri en habitat collectif auprès de plus de 300 habitants.
- Participation à la semaine européenne pour la réduction des déchets.



La ville de Besançon, le SYBERT et la CAGB ont individuellement pris en mars 2007 une décision ayant pour but d'affirmer leur volonté de tout faire afin de limiter au maximum le recours à l'incinération. Afin de compenser l'arrêt programmé du four 3 de l'UJOM, la réduction de la quantité de déchets résiduels destinés à l'incinération est un objectif prioritaire.

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, le Grand Besançon a décidé d'instaurer, le 26 mars 2011, une Redevance Incitative (RI) établie notamment sur le poids des déchets résiduels. Ce mode de tarification doit inciter l'utilisateur à détourner du « bac gris » des flux de déchets valorisables par l'installation ou l'usage d'emballages et du verre, en vue du recyclage. La RI doit également favoriser l'adoption de pratiques permettant d'éviter la production de déchets, à travers le compostage ou l'achat de produits secs.

Cette RI devant être instaurée en cours d'année 2012, l'année 2011 sera principalement consacrée au déploiement des volets techniques, organisationnels et juridiques d'un projet aussi ambitieux. Cela se déclinera au travers de 2 principaux chantiers visant l'adaptation de services publics aux nouvelles modalités de la RI.

## Adaptation des équipements de collecte et du parc de bacs

Le choix de la facturation à « la pesée embarquée » des déchets implique la mise en place d'équipements spécifiques à l'arrière des Benne à Ordures Ménagères. Ces dispositifs embarqués servent à peser les déchets présents lors des opérations de collecte : le poids des déchets présents par usager est calculé automatiquement en faisant la différence du poids avant/après le vidage. Ces dispositifs de pesée sont évidemment agrés par les services de pesée, puisque la mesure effectuée sert de base à l'établissement d'une facture. Il est donc nécessaire de mettre à niveau le parc de 17 camions utilisés par la collecte municipale afin de pouvoir effectuer cette pesée embarquée dans les meilleures conditions.

L'autre volet matériel porte sur la mise à niveau du parc de bacs présents sur la ville de Besançon. Le parc sera équipé par chacun des 17 000 bacs d'une puce électronique dont l'identifiant est rattaché à un propriétaire unique de la benne. Cette opération a déjà été effectuée sur la périphérie au 1er semestre 2011. Elle sera menée à Besançon au 2nd semestre 2011.

Ainsi au 1er janvier 2012, il est prévu d'avoir mis à niveau l'ensemble du parc de bacs de Besançon.

## Adaptation du mode de facturation et du cadre réglementaire

L'instauration de la RI sur l'ensemble du territoire va permettre d'harmoniser le traitement des grands élus au regard du service de collecte. En effet, 2 modes (Besançon/périphérie) distincts de facturation ont été mis en œuvre suite au transfert de compétence effectué en janvier 2006.

Cette harmonisation entraîne la remise à plat du système de facturation, qui sera actualisé au travers :

- mise à jour des logiciels de facturation et implantation d'un outil permettant l'accès aux données de facturation (c'est à dire leur production de déchets) sur internet
- création de nouvelles grilles tarifaires, établies sur les critères techniques suivants : volume du bac, méthode de présentation du ca, poids des déchets mesurés

A l'occasion de l'instauration de la RI, il est également prévu d'actualiser le cadre réglementaire régissant les relations avec les usagers du service public. Un « règlement de collecte, de facturation » établira les droits et devoirs des usagers du Grand Besançon.

**AudaB** : Agence d'urbanisme de l'Agglomération Bisontine  
**ATSEM** : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

**BII** : Bouquin II (papier de bonne qualité comme les journaux ou les magazines)  
**BOM** : Benne à Ordures Ménagères

**CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

**DGD** : Direction Gestion des déchets  
**DNMA** : Déchets Non Ménagers Assimilés  
**DEEE** : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

**ELA** : Emballage pour Liquide Alimentaire (Tetrapak)  
**EMR** : Emballage Ménager Recyclable (appellation utilisée pour les cartons lors des caractérisations)  
**Encombrants** : Déchets volumineux non pris en charge en porte à porte aussi appelés «manchats»  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**EVRP** : Evaluation des Risques Professionnels (Code du travail livret 2 titre 2 «Hygiène et Sécurité en Travail»)

**GM** : Gros de magasin (papier de basse qualité comme les prospectus)

**ISDD** : Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ancien CET I)  
**ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes (ancien CET II)  
**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ancien CET III)

**JRM** : Journaux Revues Magazines

**PAP** : Porte À Porte  
**PAV** : Point d'Apport Volontaire  
**PEBD** : Polyéthylène Basse Densité (sac de collecte)  
**PEHD** : Polyéthylène Haute Densité (exemple : bouteille de lait opaque)  
**PET inc** : Polyéthylène Téréphthalate incolore (exemple : bouteille d'eau non colorée)  
**PET col** : Polyéthylène Téréphthalate coloré (exemple : bouteille d'eau colorée)

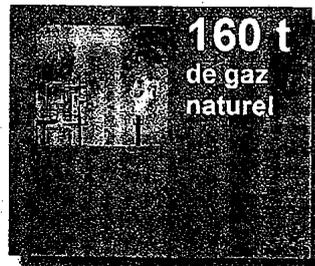
**REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères  
**RGP** : Recensement Général de la Population (toutes les populations prises en compte dans ce rapport sans double compte)  
**Retrofit** : Pratique consistant à échanger des pièces usées et des composants d'équipements matériels tout en maintenant la configuration d'origine des équipements.

**SIPSCO** : Syndicat Intercommunal du Plateau de Saône pour la collecte des OM  
**SIOMCA** : Syndicat Intercommunal des OM du Canton d'Audeux  
**SIORTO** : Syndicat Intercommunal pour l'Organisation du Ramassage et du Traitement des Ordures  
**SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples  
**SPED** : Service Public d'Élimination des Déchets  
**SPIC** : Service Public Industriel et Commercial  
**SYBERT** : Syndicat de BESANÇON et de sa Région pour le Traitement des déchets

**TEOM** : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères  
**TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée

**UIOM** : Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

## En 2010, l'effort de tri des Grands Bisontins a permis d'économiser l'utilisation de :



source : logiciel e-tonnes (Eco Emballages)

Impression : BURS Rédaction et conception : Direction Gestion des Déchets Photographie : Denis Maraux, Grand Besançon, Ville de Besançon

